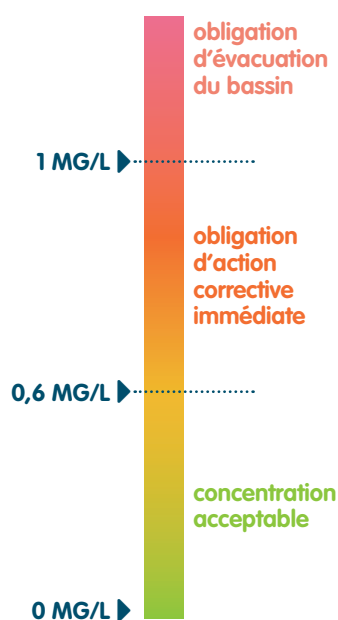


PISCINE ET CHLORAMINES

Les chloramines ? Les chloramines sont des molécules produites lors de la réaction chimique entre le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau et les matières organiques azotées apportées dans l'eau par les baigneurs (sueur, salive, cheveux, produits cosmétiques, peaux mortes, urine).

Certaines collectivités disposent d'un établissement aquatique et sont ainsi confrontées au problème de l'exposition aux chloramines pour tous les usagers dont l'ensemble du personnel (surveillants de baignade, maîtres-nageurs, agents de maintenance, agents d'entretien, agents d'accueil). Les chloramines sont des composés volatiles qui peuvent provoquer des irritations oculaires, cutanées et respiratoires, mais aussi des rhinites et des asthmes, deux pathologies pouvant être reconnues comme maladies professionnelles. Lutter contre les effets des chloramines s'inscrit ainsi dans une approche globale des principes de prévention liés au risque chimique.

LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE



QUELLES ACTIONS PRÉVENTIVES À METTRE EN PLACE ?

- ▶ apporter un pourcentage significatif d'air neuf dans les bâtiments
- ▶ assurer une bonne ventilation de l'air intérieur des bâtiments
- ▶ assurer une bonne ventilation du bac tampon de recyclage des eaux
- ▶ mettre en place un système de déchloramination par aération (strippage) ou par rayonnement UV
- ▶ augmenter le taux de renouvellement de l'eau
- ▶ assurer un suivi régulier et optimal des systèmes de traitement et de filtration
- ▶ surveiller régulièrement les concentrations en chloramines
- ▶ surveiller le pH de l'eau
- ▶ assurer régulièrement la propreté des vestiaires et des sanitaires
- ▶ réguler l'affluence des baigneurs
- ▶ afficher des consignes d'hygiène claires pour les usagers
- ▶ sensibiliser les usagers (grand public, groupes scolaires, associations sportives, personnel) au problème des chloramines

 Vous trouverez en pièce jointe une affiche de sensibilisation à destination des usagers des établissements aquatiques. N'hésitez pas à l'afficher dans vos collectivités !

L'INRS a développé un outil nommé « Aquaprev » qui permet d'estimer la concentration en trichloramine dans l'air en fonction des paramètres propres à chaque établissement (géométrie, fréquentation, activités, etc.). Gratuit et disponible en ligne (<http://aquaprev.inrs.fr>), c'est un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'actions de prévention.

LE MÂT DE LEVAGE POUR AQUABIKE

Ce 11^{ème} numéro de la newsletter Prévention se veut estival. Nous restons ainsi dans l'univers des piscines avec les mâts de levage pour aquabikes.

En plus de l'exposition aux chloramines, le personnel des établissements aquatiques est confronté à des manipulations contraignantes lors de certaines activités. En effet, les séances d'aquafitness impliquent d'installer régulièrement nombreux équipements dans les bassins : aquabikes, trampolines, tapis de course, etc. D'une part, l'accès au bassin à ras du sol implique des postures contraignantes (à genoux, bras tendus) pour la mise en place et le rangement de ces équipements de piscine. D'autre part, ces structures en inox pesant jusqu'à 30kg sont alourdies par l'eau au moment de la sortie.

Il existe des mâts de levage conçus spécifiquement pour sortir de l'eau un grand nombre de ces matériels. Dotés d'un système de 2 ou 3 poulies selon les modèles, ces potences permettent de démultiplier l'effort, tout en restant debout.



RÉUNION
ASSISTANTS
CONSEILLERS
DE PRÉVENTION

28
JUIN
9H>12H



33 PERSONNES ONT RÉPONDU À NOTRE INVITATION ET NOUS LES EN REMERCIONS.

LES ACP ONT PU EN SAVOIR PLUS SUR LES PLANS DE PRÉVENTION ET LES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ AU TRAVERS D'ATELIERS PRATIQUES TRÈS APPRÉCIÉS.

Les supports de la réunion seront prochainement disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.88.cdgplus.fr/la-sante-et-la-prevention/hygiene-secu/reseau-acp



accueillir
UNE ENTREPRISE EXTÉRIEURE
EN TOUTE SÉCURITÉ

AGENDA DES MOIS À VENIR

MERCREDI 11 JUILLET 2018

Colloque "Les échanges RH du CDG" à l'Open 88 à Contrexéville.

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

CT/CHSCT (date limite de saisine : 23/08/2018).

MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Réunion du réseau des ACP des Vosges : "Se prémunir du risque incendie : prévenir, protéger, alerter".

VOS INTERLOCUTEURS DU SERVICE PRÉVENTION HYGIÈNE SÉCURITÉ

CÉLINE KELLER
ckeller@cdg88.fr
03 29 35 77 21



PATRICIA SOUVAIS
psouvais@cdg88.fr
03 54 04 62 36



QUENTIN LABRUYÈRE
qlabruyere@cdg88.fr
03 54 04 62 84



CENTRE DE GESTION DES VOSGES

28, rue de la Clé d'Or
CS 70055
88000 EPINAL cedex



DES BAIGNEURS PROPRES POUR LE BIEN DE TOUS

Les yeux qui piquent, la peau irritée, une quinte de toux, une forte odeur désagréable, voilà ce que l'on peut ressentir dans un établissement aquatique encombré par des chloramines.

CHLORE + MATIÈRES ORGANIQUES = CHLORAMINES

Le chlore est utilisé pour la désinfection de l'eau mais quand il réagit avec les matières organiques apportées par les baigneurs (sueur, salive, cheveux, produits cosmétiques, peaux mortes, urine), il se forme des chloramines. Ce sont elles qui donnent cette odeur si caractéristique aux piscines et non pas une trop forte utilisation de chlore.

LES BAIGNEURS ONT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER.

ET GRÂCE À DES GESTES SIMPLES ET CITOYENS, CHACUN PEUT AGIR POUR LE BIEN DE TOUS !

- ✔ J'enlève mes chaussures
- ✔ Je respecte la zone de déchaussage
- ✔ Je me démaquille
- ✔ Je mets un maillot de bain propre
- ✔ Je me mouche
- ✔ Je prends une douche savonnée
- ✔ Je vais aux toilettes
- ✔ Je mets les 2 pieds dans le pédiluve
- ✔ Je ne mange pas au bord du bassin
- ✔ Je ne fume pas au bord du bassin

**EN PRENANT UNE DOUCHE AVANT DE SE JETER À L'EAU,
ON RÉDUIT LE BESOIN EN PRODUITS DÉSINFECTANTS**

COMME LE CHLORE DANS LES BASSINS ET, PAR CONSÉQUENT, L'ÉMANATION DE CHLORAMINES.